

Exposé de M. l'Ambassadeur Brunner

Je me limiterai à la question du désarmement dans le cadre de la CSCE et articulerai mon exposé de la façon suivante: d'abord l'historique de la dimension du désarmement à l'intérieur de la CSCE, puis je vous parlerai de la problématique actuelle telle qu'elle se présente à Madrid et enfin de la position de la Suisse.

Lors de la rédaction de l'Acte final dans les années 1973 à 1975 à Genève, la question du désarmement fut modestement introduite sous la forme de quelques vœux pieux. Une innovation pourtant sur le plan international fut l'adoption du concept de mesures de confiance, qui sont de deux types:

- 1) annonce préalable à tous les Etats signataires de l'Acte final des manoeuvres militaires d'une certaine envergure;
  - 2) invitation d'observateurs militaires sur le terrain, provenant des autres Etats signataires, lors de manoeuvres.
- Il s'agissait d'un essai qui s'est avéré intéressant sur certains points mais aussi décevant sur d'autres.

Lors de la Conférence de Genève, les Pays occidentaux, pour diverses raisons, ont accepté que ces mesures de confiance soient tronquées sur un point, à savoir la question de l'application territoriale. En effet, ils ont admis que seule une portion réduite du territoire de l'URSS (environ 250 km depuis la frontière) soit couverte par elles. Les Occidentaux se rendent compte plus tard de cette erreur et la France prend l'initiative de réunir, avant Madrid, une nouvelle conférence afin de donner une dimension véritable à la question du désarmement. Cette initiative occidentale répond à un intérêt de la part du camp oriental. En effet, après Helsinki, l'URSS réalise que l'Acte final et ses développements au cours des

conférences ultérieures ainsi qu'en particulier la corbeille des droits de l'homme vont la placer sur le banc des accusés. Il s'agit donc pour elle de contrebalancer cet effet en développant l'idée du désarmement.

Quant aux N+N, et parmi eux surtout les Scandinaves, ils étaient favorables à cette initiative. D'autres, comme la Suisse, n'y étaient pas opposés parce que l'on ne peut être contre le désarmement, mais aussi parce qu'il est intéressant d'élargir le domaine des mesures de confiance et surtout d'être présents dans une enceinte où l'on discuterait de sécurité nucléaire. Mais nous avons très vite constaté qu'en introduisant de façon sérieuse, et non plus marginale comme à Genève, la question du désarmement dans le processus de la CSCE, on risquait de transformer une conférence à 35 en une conférence entre les deux Supergrands, car l'application des mesures de confiance dans certaines zones touchent les intérêts vitaux des USA et de l'URSS.

Le plan actuel se présente comme suit: Les N+N ont élaboré un document, connu sous le nom de Code RM 39, qui décrit le déroulement de ce que devrait être une Conférence européenne sur les mesures de confiance et le désarmement. Il prévoit, quelques mois après la fin de la réunion de Madrid, la convocation d'une conférence préparatoire qui établira l'ordre du jour complet de la Conférence du désarmement. La première phase de la Conférence sur le désarmement, qui aura lieu le mois suivant en principe à Stockholm, sera uniquement consacrée à l'élaboration des mesures de confiance et de sécurité ainsi qu'à leur élargissement. Ces mesures devront être désormais vérifiables, obligatoires (tout ce qui est significatif devra être annoncé) et enfin déployer leurs effets sur l'ensemble du

territoire européen jusqu'à l'Oural. Cette première phase terminée, une réunion ultérieure aura pour tâche d'évaluer les résultats théoriques et l'application pratique de la première phase et devra se prononcer sur l'opportunité de passer à une deuxième phase, qui ne suivra donc pas automatiquement. Cette dernière sera une conférence classique de désarmement portant sur la réduction des matériels d'abord non nucléaires.

Le problème principal qui se pose est celui de la définition de la zone d'application des mesures de confiance. L'URSS a fait une concession majeure en acceptant qu'elle soit étendue jusqu'à l'Oural, mais elle demande en contrepartie qu'une zone équivalente dans l'Atlantique soit ouverte aux mesures de confiance, ce que les USA et leurs Alliés refusent catégoriquement pour deux raisons. D'abord, formellement, parce que l'Atlantique ne fait géographiquement pas partie de l'Europe; deuxièmement parce que la portion de territoire que l'URSS a accepté d'ouvrir, n'est pas d'un intérêt majeur à leurs satellites. En revanche, les Soviétiques sont moins bien renseignés sur les sous-marins occidentaux qui se trouvent dans l'Atlantique.

La position de la Suisse peut être résumée de la façon suivante: Nous sommes favorables à une Conférence sur le désarmement dans le cadre de la CSCE car elle nous permet de participer à l'élaboration du désarmement dans le seul forum où nous pouvons négocier sur pied d'égalité avec les autres Etats. La CSCE, par sa dimension régionale, offre un cadre plus réaliste qu'une enceinte largement ouverte. Enfin, sur un plan de politique intérieure, nous pourrions montrer que la Suisse aussi participe sur la scène internationale aux efforts de désarmement.

Nous tendons vers une position très réaliste, ce qui peut nous démarquer des positions des autres neutres qui versent de plus en plus dans le neutralisme. A notre avis, le rôle des neutres est d'adhérer à ce qui est possible. En cela, nous sommes proches des Finlandais. Dans cette optique, nous devons aussi nous rendre compte de nos limites dans le domaine de la vérification. Ni les USA ni l'URSS ne confieront jamais la vérification de leurs armements aux N+N. Nous pourrions seulement agir pour des contrôles ponctuels concernant les armes conventionnelles.

Enfin, dernier point, nous voulons éviter que la question du désarmement supplante les autres sujets de négociation dans le processus de la CSCE. Il doit y avoir un équilibre avec les autres "corbeilles" qui doivent encore être développées sur le plan institutionnel et politique. Il ne faut pas oublier non plus que l'armement est un symptôme de l'insécurité. Le coeur du problème est politique. C'est pourquoi nous tenons beaucoup à notre projet de règlement pacifique des différends. La Suisse est d'ailleurs le seul pays à avoir établi un processus politico-juridique dans ce domaine.